



*Ville de Créteil*

Créteil, le 05 décembre 2023

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures trente le quatre décembre, le conseil municipal de la commune de Créteil convoqué à domicile et par écrit le 28 novembre 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CATHALA Laurent

Étaient présents :

**M. CATHALA, Maire,  
M. PELISSOLO, Mme BOULARD, M. PLACE, Mme GARRIGOU-  
GAUCHERAND, M. ELHARRAR, Mme SIMON-DECK, Mme SOL, M. DUKAN,  
Mme VORCHIN, M. URGIN, Mme TORGEMEN, M. PESSAQUE, Mme  
VALLIER, M. MBOUMBA, Mme DIALLO, M. BIEN, Mme ADNANE, M. HÉLIN,  
Mme HACHMI, adjoints au maire,  
M. DUFEU, M. WANNIN, Mme GILLET, Mme CAMARA, Mme HÉNON, Mme  
MÉLIGNE, M. PALMIER, Mme ANAMBA-ONANA, M. TEISSÈDRE, M.  
BRAUD, M. ESOR, Mme CHRISTON, M. TOLÉDANO, M. TAHRI, Mme  
MORVAN, Mme PERREAU, Mme RUPAIRE, Mme MATTEI, M. MAILLOT, M.  
HEBBRECHT, M. BETOUCHE, Mme LÔ, M. DING, Mme DUPUIS, M.  
KÉRISIT, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice  
et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code  
général des collectivités territoriales,**

Absents : **M. HENRY**

Mandats : **M. MAÏZ (pouvoir à Mme PERREAU), Mme DEPREZ (pouvoir à M.  
CATHALA), Mme SALVIA (pouvoir à Mme ADNANE), Mme DIASSE (pouvoir  
à Mme SOL), Mme ANGLÈS (pouvoir à M. PLACE), M. MULUMBA (pouvoir  
à M. BRAUD), Mme RABA (pouvoir à M. HEBBRECHT).**

Secrétaire de Séance : **Bruno HÉLIN**

Après procédé à l'appel nominal des conseillers en exercice et constaté que le quorum était atteint pour la validité des délibérations, Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023 qui est adopté à l'unanimité et donne communication des décisions prises par Monsieur le Maire du 2 octobre au 27 novembre 2023, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, en vertu de la délégation d'attributions du Conseil municipal.

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉSENTÉES À LA SÉANCE :**

**D2023-6-1-57** Budget principal 2023 : Décision modificative n°1.

**Rapporteur : Monsieur PESSAQUE**

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

**D2023-6-1-58-1** Budget principal : autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2023 dans l'attente du budget primitif 2024.

**Rapporteur : Monsieur PESSAQUE**

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-6-1-58-2** Budget annexe de chauffage urbain: autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2023 dans l'attente du budget primitif 2024.

**Rapporteur : Monsieur PESSAQUE**

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-6-1-59** Attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à l'association Musique de Créteil.

**Rapporteur : Monsieur BRAUD**

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-6-1-60** Subventions aux associations locales, aux établissements publics locaux et organismes privés à objet sportif : Avances au titre de l'exercice 2024.

**Rapporteur : Madame MATTEI**

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

**D2023-6-1-61** Budget principal 2023 : Admission en non-valeur de produits communaux irrécouvrables.

***Rapporteur : Monsieur PESSAQUE***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-6-1-62** Budget principal 2023 : Demande de remises gracieuses.

***Rapporteur : Monsieur PESSAQUE***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-6-1-63** Renouvellement de la convention de subvention au titre du dispositif Conseiller numérique France Services.

***Rapporteur : Madame HACHMI***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-6-1-64** Renouvellement de la convention FPS (forfait post stationnement) pour la période 2024-2026 (ANTAI).

***Rapporteur : Madame SIMON-DECK***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-6-1-65** Renouvellement de la désignation d'INFOCOM'94 en tant que délégué à la protection des données pour la Commune.

***Rapporteur : Madame HACHMI***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-6-1-66** Réitération de la garantie communale à Valophis Habitat suite au réaménagement d'un emprunt souscrit pour l'opération de réalisation de la résidence de la ZAC des Petits Prés.

***Rapporteur : Monsieur BRAUD***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-6-1-67** Adoption du montant des loyers des jardins familiaux applicables au 1er janvier 2024.

***Rapporteur : Madame PERREAU***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-6-1-68** Droits de voirie et de stationnement : Adoption des tarifs applicables au 1er janvier 2024.

***Rapporteur : Monsieur DUKAN***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-6-1-69** Avis sur le calendrier de dérogation municipale au repos hebdomadaire pour l'année 2024.

***Rapporteur : Monsieur PELISSOLO***

Adoptée à la majorité. Le groupe Communistes et partenaires vote contre.

**D2023-6-1-70** Communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2022.

***Rapporteur : Madame PERREAU***

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

**D2023-6-1-71** Communication du rapport annuel d'activité du syndicat mixte INFOCOM'94 pour l'année 2022.

***Rapporteur : Madame HACHMI***

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

**D2023-6-1-72** Modification des conditions d'attribution des logements situés dans les enceintes scolaires.

***Rapporteur : Monsieur BRAUD***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-6-1-73** Présentation du Rapport Social Unique de l'année 2022.

***Rapporteur : Monsieur PELISSOLO***

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

**D2023-6-1-74-1** Modification du tableau des emplois du personnel communal : suppressions et créations d'emplois.

***Rapporteur : Madame TORGEMEN***

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

**D2023-6-1-74-2** Modification du tableau des emplois du personnel communal : Création d'un emploi non permanent de Conseiller numérique.

***Rapporteur : Madame TORGEMEN***

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

**D2023-6-2-21** Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de GPSEA.

***Rapporteur : Monsieur ELHARRAR***

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la tenue de ce débat.

**D2023-6-2-22-1** ZAC du Triangle de l'Échat : Approbation de la convention de partenariat pour la gouvernance de l'opération.

***Rapporteur : Monsieur ELHARRAR***

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

**D2023-6-2-22-2** ZAC du Triangle de l'Échat : Approbation de la convention pour la réalisation des équipements publics (groupe scolaire et crèche).

***Rapporteur : Monsieur ELHARRAR***

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

**D2023-6-2-22-3** ZAC du Triangle de l'Échat : Approbation de la convention de raccordement au chauffage urbain.

***Rapporteur : Monsieur ELHARRAR***

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

**D2023-6-2-23** ZAC du Haut du Mont-Mesly : Approbation de la convention de participation pour la réalisation du carrefour éducatif.

***Rapporteur : Monsieur ELHARRAR***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-6-2-24** Quartier du Centre Ancien (CQ n°6)-Projet Monfray : Approbation de l'avenant à la promesse de vente pour la cession à la SARL AXIPROM du terrain d'assiette du parking Monfray.

***Rapporteur : Madame SOL***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-6-2-25** Convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la Ville de Créteil et le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du service public Vélib'.

***Rapporteur : Monsieur URGIN***

Adoptée à l'unanimité.

**D2023-6-2-26** Communication du rapport d'activités du Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) pour l'année 2022.

***Rapporteur : Monsieur DUFEU***

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

**D2023-6-2-27** Communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'année 2022.

***Rapporteur : Monsieur DUKAN***

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

**D2023-6-2-28-1** Convention d'entretien des espaces verts de différents sites de l'Université Paris - Est Créteil.

***Rapporteur : Monsieur TEISSÈDRE***

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient. Monsieur ELHARRAR ne participe pas au vote.

**D2023-6-2-28-2** Convention d'entretien des espaces verts aux abords de la synagogue située rue du 8 Mai 1945 à Créteil.

***Rapporteur : Monsieur TEISSÈDRE***

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient. Monsieur ELHARRAR ne participe pas au vote.

**D2023-6-2-28-3** Convention d'entretien des espaces verts d'accompagnement du quartier du Mont Mesly.

***Rapporteur : Monsieur TEISSÈDRE***

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient. Monsieur ELHARRAR ne participe pas au vote.

**D2023-6-2-28-4** Convention d'entretien des espaces verts aux abords du Centre de Secours de la 17ème Compagnie de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris situé 18 rue de l'Orme Saint Siméon à Créteil.

***Rapporteur : Monsieur TEISSÈDRE***

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient. Monsieur ELHARRAR ne participe pas au vote.

**D2023-6-3-27** Vœu relatif au désengagement de l'État en terme d'aides publiques aux bailleurs sociaux et à la construction de logements sociaux

**Rapporteur : Madame SOL**

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante le quatre décembre deux mille vingt-trois.



Le Maire,

  
Laurent CATHALA

---

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Créteil dans un délai de 2 mois à compter de leur publication. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun (43 rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 77008 Melun cedex) dans le délai de 2 mois à compter de la publication des délibérations ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).